

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 18
novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 00 | ABSENTS EXCUSÉS 00 | VOTANTS 00

OBJET : N° L24-11/05-60/FI ADMISSIONS EN NON VALEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-quatre juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents excusés :

Le scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire signale qu'il a été saisi par le Trésor Public de demandes d'inscription en non-valeur :

- Une liste transmise le 27 aout pour un montant de 12.705,82€ : Thierry BESSE, Clôture pour insuffisance d'actifs prononcée le 21/03/2022 ; deux titres de recettes de 2012 et 2013 pour occupation du domaine public.
- Une liste transmise le 26 aout pour un montant de 100€ : Lomi Constructions : Clôture pour insuffisance d'actifs prononcée le 10/04/2019 ; un titre de recettes de 2013 pour occupation du domaine public.

M le Maire précise qu'il s'agit de titres de recettes qui n'ont pas pu être recouverts malgré les diligences du Trésor Public.

Il propose de prononcer l'inscription de ces titres en non-valeur, et signale qu'ensuite un mandat de paiement sera émis au compte 6541 ou 6542 sous réserve de la disponibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à :

- d'admettre en non-valeur les titres transmis par le Trésor Public.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 23 novembre 2024
Le Maire
Jacques BREILLAT